

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 4

#### ■ Éclairage

Olivia Dufour

#### Le Conseil d'État sur la brèche

### DOCTRINE

Page 6

#### ■ NTIC / Médias / Presse

Jean-Claude Zarka

#### La loi relative à la protection des données personnelles

### JURISPRUDENCE

Page 12

#### ■ Procédure civile

Pierre Feng et Héloïse Meur

#### Quand le probatoire se mue en provisoire et conservatoire ou la surprenante métamorphose du référé-expertise de l'article 145 du CPC (Cass. 1<sup>re</sup> civ., 14 mars 2018)

### CULTURE

Page 22

#### ■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

#### L'opale aventureuse

## ACTUALITÉ

### Éclairage



### Le Conseil d'État sur la brèche <sup>136u9</sup>

Olivia DUFOUR

Le Conseil d'État a présenté son rapport annuel d'activité pour 2017, le 17 mai dernier. Malgré un taux d'activité en constante progression dans tous les domaines, la juridiction administrative poursuit son effort de résorption des stocks de dossiers en instance et réduit ses délais de jugement.

« Sur la brèche », le mot est du vice-président du Conseil d'État Jean-Marc Sauvé. Il présentait son dernier rapport annuel d'activité le 17 mai dernier avant de céder sa place à Bruno Lasserre, dont le mandat prend effet à compter du 29 mai. Si Jean-Marc Sauvé estime que les juridictions administratives ont été particulièrement sur la brèche en 2017, c'est que toutes leurs activités sont en progression. À commencer par celle des formations consultatives du Conseil d'État qui ont rendu l'an dernier 1 305 avis et études concernant 106 projets de loi, 69 projets d'ordonnance, 1 101 projets de décret et ont répondu à 18 demandes d'avis. Le vice-président précise toutefois que malgré la charge de travail, l'institution est parvenue à se prononcer « dans un délai maîtrisé de deux mois dans 95 % des cas ». Ce qui ne l'empêche pas de regretter depuis plusieurs années que le gouvernement laisse si peu de délai au Conseil d'État pour examiner des textes d'une complexité technique croissante et communiqué trop tardivement certains docu-

ments essentiels, comme les études d'impact, ce qui « nuit au bon déroulement de l'examen des textes par les formations consultatives ».

Sur le terrain de contentieux, la hausse des nouveaux dossiers s'est poursuivie : + 2,5 % de nouvelles requêtes devant le Conseil d'État qui a ainsi enregistré 9 864 affaires nouvelles en 2017. Mais la juridiction a poursuivi ses efforts et jugé 10 134 dossiers, de sorte que le stock d'affaires est historiquement bas. Il faut compter désormais 5 mois et 24 jours pour obtenir une décision du Conseil d'État. Les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs ont, quant à eux, tiré parti d'une progression modérée des entrées pour réduire leurs délais de jugement. Les cours administratives d'appel ont enregistré 31 283 affaires nouvelles et en ont jugé le même nombre. Le délai moyen de traitement s'établit à 10 mois et 28 jours, soit une amélioration de 17 % par rapport à 2007.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34